

# Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 62ème année - N° 368 - mai 2007 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601

## SOMMAIRE

- 1er Mai 2007
- Elections présidentielles 2ème tour  
\_\_\_\_\_ page 1
- Retraite anticipée et pénibilité au travail  
\_\_\_\_\_ page 2
- Echos de la commission Prud'hommes 2008
- Recodification de Code du Travail : recours de la CGT  
\_\_\_\_\_ page 3
- Commission Exécutive Confédérale - introduction sur l'actualité  
\_\_\_\_\_ pages 4 à 6
- Diktat de Bruxelles sur le livret A  
\_\_\_\_\_ page 7
- Commission Exécutive Confédérale - introduction sur les salaires  
\_\_\_\_\_ pages 8 à 11
- Commission Exécutive Ud CGT Landes - Relevé de Décisions  
\_\_\_\_\_ page 12

Plus de 250 rassemblements et manifestations ont été organisés ce 1er mai 2007 dans toute la France et à Paris.

La Cgt se félicite qu'ils aient été très souvent organisés par plusieurs organisations syndicales.

La participation aux manifestations a été largement supérieure à celle des années 2005 et 2006.

Ce 1<sup>er</sup> mai aura été l'occasion de rappeler l'urgence et la force des exigences sociales et revendicatives pour l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale, les retraites et les services publics.

Placé entre les deux tours des élections présidentielles, il prend une résonance particulière : il rappelle l'importance du droit de grève et des libertés syndicales dans toute démocratie. Les salariés ne se les laisseront pas reprendre !

Il manifeste les valeurs de solidarité entre tous les salariés de France et du monde, fondatrices du syndicalisme et constitutives de la journée internationale de luttes qu'est le 1er mai. Il est salutaire que le syndicalisme réaffirme que les salariés de toutes conditions ont des solidarités revendicatives et de luttes à promouvoir ensemble. A l'heure où certains font, de l'opposition entre telle ou telle catégorie de salariés ou de chômeurs le fil conducteur de leur stratégie politique, de la désignation de boucs émissaires français ou immigrés, leur fonds de commerce pour tenter de masquer la responsabilité des politiques ultra libérales qu'ils veulent conduire, il est bon que des journées comme celle-ci rappellent l'unité des salariés, des étudiants, des chômeurs, des retraités pour des réformes visant le plein emploi solidaire, le progrès social, la démocratie sociale, la paix.

# 1<sup>er</sup> mai 2007

## la force des exigences sociales

## Elections Présidentielles 2ème tour - Déclaration de la CGT

L'unité des syndicats et la progression du nombre de syndiqués sont des enjeux déterminants. La Cgt appelle les salariés à se syndiquer afin de renforcer l'action collective au service de leurs aspirations.

L'importance de la participation à l'élection présidentielle manifeste le très vif intérêt que les Français portent à la politique. La citoyenneté compte parmi les valeurs fondamentales de notre pays. La Cgt s'en félicite et respecte le résultat du suffrage universel.

Les électrices et électeurs auront l'occasion de s'exprimer lors des prochaines élections législatives des 10 et 17 juin prochains.

Nicolas Sarkozy est élu président de la République. Les organisations patronales, Medef et Cgpm, s'en réjouissent d'ores et déjà et offrent leur concours à la mise en œuvre rapide des réformes qu'elles préconisent. Cela confirme la validité de l'alerte adressée aux salariés par la Cgt. Dans ce contexte, les salariés ont besoin d'une Cgt remplissant pleinement son rôle d'organisation syndicale et portant les revendications partout où elles sont en jeu.

La campagne a témoigné d'une forte attente de changement, tant dans la société que dans le travail. La Cgt estime que l'élection confirme la vigueur de ces attentes. Il est légitime qu'elles continuent de s'exprimer au travers d'actions revendicatives, dans les entreprises, les branches, les territoires. En matière de revalorisation du travail et des salaires, de plein emploi et de politique industrielle, de développement des services publics, de sécurité de l'emploi et des contrats de travail, la Cgt se donne pour objectif de consulter et rassembler les salariés pour obtenir des résultats concrets et positifs, vis-à-vis des directions d'entreprises, du patronat, des pouvoirs publics. La démocratie ne se réduit pas à l'expression citoyenne à l'occasion d'une élection. Elle implique que les grandes décisions économiques et sociales soient soumises à concertation et négociation. Ainsi la démocratie sociale doit tenir toute sa place, avec une légitimité reconnue, appuyée sur le droit et les libertés syndicales. La Cgt y veillera.

# Retraite anticipée.

## pour cause de pénibilité au travail

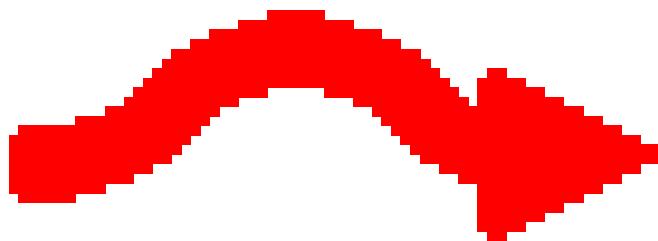
***Nous ne pouvons pas attendre 2008 comme le suggère le patronat qui espère que soit supprimé tout départ anticipé dans les régimes spéciaux, rallongé la durée de cotisations et remis en cause le départ à 60 ans.***

C'est **ENSEMBLE** que nous arriverons à imposer le respect d'un temps un peu plus égal de retraite pour tous.

C'est **ENSEMBLE** que nous arriverons à changer les conditions de travail pour le respect du temps à vivre et de la dignité.

C'est **ENSEMBLE** que nous gagnerons une véritable politique de prévention. Le travail ne doit plus user, ne doit plus tuer, les salariés et le sens de leur travail doivent être reconnus, respectés. Il y a véritablement urgence à ce que ceux qui sont usés prématurément profitent encore un peu de la vie.

C'est **ENSEMBLE** que nous gagnerons les départs anticipés en retraite.



Il est intolérable que des femmes, des hommes au 21<sup>e</sup> siècle décèdent trois ans, quatre ans, voire sept ans plus tôt, parce que leurs conditions de travail les ont usés prématurément.

C'est encore majoritairement le cas de ceux :

- . qui travaillent de nuit, ou en horaires alternants ;
- . qui travaillent à la chaîne ou en cadences imposés ;
- . qui portent des charges lourdes avec des contraintes posturales et articulaires, des déplacements, des pénibilités physiques ;
- . qui sont exposés aux produits toxiques, aux températures excessives (chaud ou froid) ;
- . qui cumulent des contraintes (intempéries, bruit, pénibilités physiques...) comme dans le bâtiment et les travaux publics.

Pour la Cgt, cette inégalité inadmissible amputant le temps de vie doit être corrigée au travers des règles d'âge de départ en retraite.

La loi Fillon de 2003 aurait pu régler directement cette question de retraite anticipée comme cela a déjà été gagné dans le secteur public, mais le gouvernement a préféré renvoyer cette question à une négociation.

Depuis le patronat traîne les pieds, la négociation a été bloquée pendant un an sans raison.

Ses propositions sont de convertir les primes de nuits, d'insalubrité, de risques, etc... dans un

compte épargne temps. Ce sont les salariés qui devraient se payer leur départ anticipé et garder les mêmes conditions de travail. Cette proposition est scandaleuse.

La Cgt a fait la proposition d'un projet d'accord précisant les notions de pénibilité à reconnaître, les dispositifs à mettre en place et les financements nécessaires. Tout salarié ayant été exposé à des situations et conditions de travail de nature à entraîner une usure prématurée et irréversible sur la santé doit disposer d'un droit à départ anticipé en retraite, ce qui constituerait le volet réparation.

Il faut y associer un volet prévention pour développer des incitations à transformer l'organisation et les conditions de travail pour non seulement éliminer préventivement tout risque d'usure mais aussi permettre l'amélioration de la santé. Les financements seraient assurés par les entreprises d'une part et par un fonds mutualisé d'autre part).

**Rendez-vous  
le 4 juin 2007  
au meeting national  
à Dunkerque  
à 14 h 30  
avec  
Bernard Thibault,  
Secrétaire général  
de la Cgt**

## Echos de la COMMISSION PRUD'HOMMES Réunion du 16 avril 2007

La Commission propose de se mettre en situation, sans attendre de pouvoir mener la campagne. Les candidatures et les listes électorales sont les deux questions les plus importantes, avec un travail en amont important.

Le contrôle des listes électorales pourra se faire dès novembre 2007, à l'entreprise, puis au travers des commissions municipales dans lesquelles nous aurons des représentants. Ceux-ci devront être désignés par les Unions Départementales avant la fin de l'année.

De novembre à décembre 2007, la vérification des listes pourra se faire dans les entreprises. Il faudra sensibiliser les camarades pour les candidatures et le dispositif de la campagne.

### Juin 2007

Chaque UD est invitée à mettre en place un collectif qui se réunira une première fois en juin 2007, en désignant un responsable pour chaque collectif, qui sera l'interlocuteur de la Commission et du secteur LDAH confédéral. Cette réunion permettra de faire un premier bilan de la mandature.

### Octobre 2007

La tenue d'Assemblées Générales dans les UD, est proposée pour évaluer le rôle de l'institution, son rapport aux syndicats, la contribution des conseillers et d'avancer des critères pour constituer les nouvelles candidatures.

• Sur ces bases, les syndicats seront invités à mettre des candidatures à disposition.

• L'initiative en octobre dans chaque département pourrait lancer l'appel aux syndicats, avec l'objectif de rajeunir, de féminiser et d'organiser des évolutions.

La date du dépôt officiel des listes est le 30 septembre 2008.

### Juin 2007

Nous visons de boucler l'ensemble des candidatures mises à disposition à partir de mars, avec une date limite en juin, l'objectif étant que la désignation des candidats participe à la dynamique de campagne, avec un débat dans les syndicats et des possibilités de choix réels. Une réflexion est à engager en terme de formation et de préparation des candidats.

Pour les conseillers, dont le mandat ne serait pas renouvelé, nous aurons à trouver les sollicitations qui leur permettront de mettre en œuvre leur expérience autrement. La place des candidats dans la campagne est à travailler dès à présent. Sur la base de ces premiers éléments, chaque organisation peut commencer à mettre sur pied un dispositif et engager les éléments de campagne.

## Recodification du Code du travail : la Cgt saisit le Conseil d'Etat

**La Cgt a déposé un recours en annulation de l'ordonnance du 12 mars 2007 concernant la recodification de la partie législative du Code du travail.**

Cette ordonnance procède à une réécriture complète du Code : plan, numérotation, découpage des articles, titres, vocabulaire..., tout est bouleversé. On mesure l'immense effort d'appropriation qui serait nécessaire pour les usagers, tant professionnels que militants, le temps et les moyens qu'il faudrait y consacrer. Pour la Cgt, un tel effort ne serait acceptable que si la recodification améliorerait véritablement l'accessibilité et l'efficacité du droit social.

Or, comme l'ont noté la plupart des commentateurs, cette réécriture n'apporte aucune simplification. Comment pourrait-il en être autrement, alors que la complexité du Code du travail tient d'abord à l'empilement de textes législatifs trop souvent obscurs et à son envahissement par différents processus dérogatoires ?



A aucun moment, la finalité et la faisabilité de cette recodification n'ont fait l'objet du débat nécessaire. Il doit avoir lieu avant toute application et le chantier doit être réouvert.

C'est l'exigence portée par la pétition commune diffusée par la Cgt, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature.

D'autre part, l'opération n'a pas été réalisée « à droit constant », contrairement à ce que prévoyait la loi d'habilitation autorisant ce processus : le déclassement d'articles législatifs en réglementaires, la suppression de dispositions, la réécriture et le réordonnement d'articles changent le sens du texte et peuvent conduire à des interprétations différentes, dans un domaine où le rôle de la jurisprudence est particulièrement important. L'ensemble des organisations syndicales d'Alsace et de Moselle a déjà déposé un recours concernant les atteintes au « droit local » que comporte la nouvelle rédaction. Dans ce contexte, la Cgt a décidé de saisir le Conseil d'État sur l'ensemble de l'ordonnance.

Le recours met en avant des moyens de légalité externe, tenant à l'insuffisance de la concertation, en regard notamment de la loi du 31 janvier 2007 ; et de légalité interne, l'ordonnance n'ayant pas respecté le principe constitutionnel d'intelligibilité de la loi ni, surtout, l'exigence du « droit constant ».

Il souligne enfin la violation des articles 34 et 37 de la Constitution qui définissent la compétence du législateur en matière de droit du travail.

**Les élections des  
Prud'hommes  
auront lieu le mercredi  
3 décembre 2008**

Par Alain GUINOT

**Nicolas Sarkozy a été élu Président de la République avec un peu plus de 53 % des voix. Cette situation - notamment pour tous ceux qui n'ont pas choisi ce candidat - provoque déception, abatement voire désespoir et colère.**

**Dans cette situation nouvelle, la CGT a des responsabilités particulières, importantes et nous devons vraiment travailler une CGT qui donne confiance et qui redonne espoir pour se mettre dans un mouvement dynamique, offensif à partir des attentes sociales fortes qui se sont exprimées durant toute cette période.**

Le vote confirme une très forte participation, en hausse sur tous les scrutins précédents, avec un taux d'abstention de seulement 16,03 %. Ségolène Royal a recueilli 16 790 830 voix et Nicolas Sarkozy 18 983 383 voix. C'est pour les deux, en nombre de voix, des chiffres qui n'ont jamais été atteints dans l'histoire de la cinquième République. Donc, ce deuxième tour confirme bien, à travers cette participation massive qui constitue une bonne chose pour la démocratie, le retour d'un intérêt réel des Françaises et des Français pour la politique.

Quand nous regardons de près le contenu du vote, il y aura sans doute à y revenir - toutes les analyses n'ont pas encore été livrées - mais d'ores et déjà un certain nombre de caractéristiques ressortent. Au niveau des jeunes, c'est plutôt un vote en faveur de Ségolène Royal, quant au vote féminin, il est légèrement en faveur de Nicolas Sarkozy, le vote des salariés est aussi majoritairement en faveur de Nicolas Sarkozy. Mais lorsque nous regardons l'équilibre entre salariés du privé et du public, les salariés du public ont plus largement voté Ségolène Royal.

Pour prendre les chiffres par profession, 67 % des agriculteurs ont voté Nicolas Sarkozy, 82 % des artisans et commerçants, 52 % des professions libérales, cadres supérieurs, 49 % des professions intermédiaires, 49 % des employés et 46 % des ouvriers. A l'inverse, c'est 51 % pour Ségolène Royal chez les professions intermédiaires, 51 % pour les employés et 54 % des ouvriers.

Je vais parler du vote par tranches d'âges, il faut remarquer que s'agissant des 60/69 ans, c'est 61 % qui ont voté pour Nicolas Sarkozy et 68 % des 70 ans et plus. Alors que les 18/24 ans votaient à 58 % pour Ségolène Royal et à 42 % pour Nicolas Sarkozy.

Lorsque l'on prend le niveau de l'habitat, 57 % des votes Nicolas Sarkozy pour les zones rurales, pour les villes de moins de 20 000 habitants, c'est 54 %, de 20 000 à 100 000 c'est 56 %, pour les villes de plus de 100 000 habitants, c'est 50 %.

On peut donc dire que les campagnes, les retraités et les électeurs du Front National ont plébiscité Nicolas Sarkozy.

Mais lorsque nous regardons la situation, avec notre ap-

proche syndicale, c'est le sens du vote des jeunes ou encore des ouvriers, des employés qui confirme que nous avons un espace nous permettant de pouvoir construire notre démarche revendicative, d'autant qu'il ne faut pas voir dans le vote pour Nicolas Sarkozy, un soutien indéfectible à toutes ses propositions.

Pour pouvoir le faire, plusieurs questionnements. Comment situer cette réflexion et nos positions syndicales dans cette situation nouvelle ? Décidément, la CGT ne peut pas être indifférente au contexte politique dans lequel elle exerce ses responsabilités. De ce point de vue, les élections législatives vont constituer un autre moment important de la vie politique française. Nous devons donc, comme nous l'avons décidé, depuis déjà pas mal de temps, analyser et nous comporter vis-à-vis d'échéances politiques, non pas d'une manière partisane - nous devons bien tenir nos positions en matière d'indépendance - mais le faire syndicalement, en analysant le sens et le contenu que ces votes traduisent notamment vis-à-vis des attentes sociales des salariés.

60 à 70 % des salariés se sont régulièrement prononcé, depuis plusieurs années, négativement sur la politique du gouvernement, y compris en développant un certain nombre de luttes. Comment de cette réalité nous en arrivons à l'élection d'un candidat issu d'une politique qui était exactement celle qu'ils condamnaient ?

La CGT respecte le suffrage universel, Nicolas Sarkozy est élu mais en même temps, il nous faut dire tout de suite que la démocratie sociale ne peut s'effacer devant la légitimité politique. La place de la négociation et du dialogue social doit être reconnue et respectée et de ce point de vue, nous pouvons être inquiets de ce qu'avait déjà dit Nicolas Sarkozy avant les élections et de ce qu'a répété Claude Guéant - un de ses proches - en disant, pour résumer, que les syndicats n'auront qu'à se conformer à ce qu'a été le vote sans laisser d'espace à la négociation et au dialogue social.

Il faut sans doute rappeler qu'il existe une loi, la loi Villepin sur le dialogue social et qu'elle doit être appliquée, ce qui serait la moindre des choses.

Il nous faut être attentif à ce que nous n'en n'arrivons pas à une situation où Nicolas Sarkozy aurait tous les pouvoirs, de l'Assemblée Nationale au Sénat en passant par les grands médias et tous les leviers de pouvoir qui existent dans la société, tout en ignorant la légitimité de la démocratie sociale, le rôle des syndicats.

Autre problème, c'est celui de la faiblesse de la perception et de la crédibilité des solutions progressistes apparues dans le débat ; qu'il s'agisse de l'emploi, de la croissance, des services publics, de la politique industrielle, du pouvoir d'achat, des retraites, des régimes spéciaux, du dialogue social ou du droit de grève, il a été difficile à faire percevoir la crédibilité, la possibilité et l'utilité de solutions progressistes sur ces sujets dans le débat. Dans le même temps, la question de la répartition des richesses et la

question de la répartition des richesses entre le capital et le travail a été singulièrement absente. Il reste donc encore à affirmer la nécessité de s'attaquer à la domination de « l'argent roi », de la place et du rôle prépondérant du CAC 40 et des actionnaires dans notre pays.

Quel espace existe-t-il, par ailleurs, pour les notions et les valeurs et de transformations sociales qui font partie de notre identité syndicale ? Comment peuvent se construire des réponses progressistes aux difficultés des salariés et du pays ?

Qu'est le plus opportun : aller toujours et toujours vers des réponses ficelées émanant d'un homme, éventuellement « providentiel », arrivant avec des solutions « clés en main » bardées du sceau de la compétence ou privilégier une démarche de construction démocratique d'allers-retours entre le pouvoir, les salariés, les partenaires sociaux ?

L'ascendant qu'à pu prendre la première réponse ne nous renvoie-elle pas à la question de la délégation de pouvoirs que nous nous posons nous-même ? Quel équilibre, par ailleurs, entre cette propension à la délégation de pouvoirs accompagnée de l'affirmation de l'autonomie de l'individu, sa propre responsabilité portée par Nicolas Sarkozy en contradiction avec les solutions solidaires et collectives ? N'y a-t'il pas là, non plus, un défi pour le syndicalisme, pour le syndicalisme que nous voulons construire ?

Il nous faut considérer que les salariés auront besoin plus que jamais de syndicalisme, singulièrement de syndicalisme CGT.

Attention dans cette période, de ne pas tomber dans le rejet de l'autre, le renforcement des clivages entre salariés, la déception ne doit surtout pas entraîner le repli sur soi mais bien l'ouverture sur l'autre, l'échange, le débat en privilégiant l'argumentation à l'affirmation.

Nous avons, plus que jamais, besoin de convaincre plutôt que d'assener. Nous avons plus à faire à proposer nos solutions que d'avancer des slogans. Nous n'avons pas tant besoin de nous enfermer dans un face-à-face avec Nicolas Sarkozy que dans un rapport renforcé avec les salariés. C'est d'ailleurs le sens de l'adresse en direction des salariés, dont nous allons discuter à cette Commission Exécutive Confédérale. Au-delà du texte lui-même, je pense que nous devons consacrer du temps à discuter de son utilisation comme outil pour nous permettre d'aller en grand à la rencontre des salariés. C'est cette démarche qui nous avait d'ailleurs conduit à élaborer les 4 pages avant les élections. Nous avons, à notre dernière Commission Exécutive Confédérale, remarqué que nous avons été en difficulté pour provoquer des débats à partir de ce matériel. Nous avons un enjeu, faire en sorte que ce nouveau matériel nous permette de progresser dans cette direction, impulser le débat en profondeur. Car, voyez-vous, nous aurons sans doute beaucoup de mal à convaincre Nicolas Sarkozy ! Nous aurons beaucoup de mal à le convaincre, par exemple, qu'il est possible de gagner plus sans nécessairement travailler plus ; c'est d'abord les salariés qu'il nous faut convaincre pour changer la donne.

Pour cela, nous avons besoin de faire la démonstration qu'il est possible d'augmenter le Smic à 1 500 € sans mettre en l'air l'économie et relever l'ensemble des salaires. De ce point de vue, le débat sur Mai 68 qui a surgi entre les deux tours peut nous aider à démontrer qu'il est possible d'augmenter les salaires de 30 % sans mettre à plat l'économie. Nous avons donc besoin de contester un certain nombre d'idées comme « le refus de travailler des chômeurs », « le poids insupportable de l'impôt », « le poids de ce qui est indûment nommé charges sociales », « l'insupportable poids des contraintes imposées par le Code du travail » ; « licencier sans entrave libérerait le marché du travail et donc favoriserait l'emploi », « la précarité serait la voie qui conduirait à l'emploi »... « On ne peut trouver de solutions à l'avenir des retraites sans passer par l'augmentation de la durée de cotisations ». « La concurrence nous oblige à nous adapter », etc, etc...

C'est donc, au total, toute une série de questions qui touchent à la question de la valeur travail. Nous devons, impérativement, réinvestir cette question du Travail avec beaucoup plus de force de manière à montrer que l'on peut réellement valoriser le travail en empruntant un certain nombre de repères, de propositions contenus dans nos repères revendicatifs CGT, qui lorsque nous les mettons bout à bout, constituent, bel et bien, une véritable valorisation du travail.

Nous pouvons aborder l'avenir dans de meilleures conditions si nous réussissons à imposer une majorité d'idées différentes des idées dominantes. Cette nouvelle majorité d'idées peut être un élément décisif au service d'un rapport de forces plus favorable au monde du travail. Le meilleur moyen d'y parvenir est bien d'articuler notre capacité de résistance face à tel ou tel projet comme nous l'avons fait à l'occasion du CPE à une réelle capacité de mettre en avant nos propres solutions, nos propres alternatives.

Ne lâchons surtout pas dans cette période le flambeau du syndicalisme de conquêtes que nous sommes ; plus que jamais, c'est de ce syndicalisme-là que les salariés ont besoin. C'est une invitation à l'accélération et la généralisation de la mise en œuvre du 48<sup>ème</sup> Congrès.

Le résultat électoral de dimanche n'éluera pas les attentes sociales fortes qui existent et qui s'expriment dans les luttes sociales. Celles-ci se sont développées avant les élections et elles se poursuivront. Nous devons affirmer qu'elles constituent bien un moyen démocratique et moderne d'aboutir à des solutions progressistes pour les salariés.

La CGT se devra d'être présente pour impulser ces luttes, les soutenir, les élargir. Le droit syndical doit être préservé et amélioré, étendu et développé. Les atteintes aux libertés syndicales doivent être combattues comme nous devons le faire à l'occasion de la journée du 10 mai autour des gaziers et électriciens sanctionnés et faire que justice leur soit rendue.

De manière plus large, n'avons-nous pas à réfléchir à une initiative - puisqu'il est de tradition que le Président de la République procède à une amnistie - à une démarche en faveur de tous les salariés, de tous ceux, syndicalistes ou

pas, qui ont eu à subir la répression d'une manière injuste.

La Cgt a besoin d'être présente partout, aux côtés des salariés, favoriser le rassemblement à la division, c'est vrai entre les salariés, c'est vrai entre les organisations syndicales. Nous avons besoin de relever le drapeau de l'unité syndicale y compris en explorant avec nos partenaires les possibilités existantes dans ce domaine ; au moins s'agissant de notre aptitude à présenter une cohérence syndicale lors des rendez-vous que le nouveau Président de la République a déjà fixé et que le nouveau gouvernement fixera.

D'ores et déjà, quatre conférences sont envisagées. Égalité Homme/Femme, les conditions de travail, « flexisécurité » et représentativité. Sur ces quatre thèmes, nous avons des éléments avec notre charte de l'égalité, nos revendications touchant au contenu du travail, nos propositions en matière de sécurité sociale professionnelle et en matière de représentativité. Ces propositions, nous aurons besoin de les faire vivre en grand et avec les salariés. Une de nos responsabilités essentielles dans cette période est bien, je le disais, celle de notre capacité à nous tourner vers les salariés pour débattre avec eux.

Nous devons préparer ces rendez-vous avec nos syndiqués et les salariés et pas seulement par l'intermédiaire de la télévision.

L'enjeu de la syndicalisation dans ces conditions est plus que jamais décisif.

Une période exceptionnelle s'ouvre, avec des responsabilités supplémentaires pour le syndicalisme, cela n'appelle-t-il pas à des dispositions nouvelles en matière de syndicalisation ? N'existe-il pas, en effet, un lien entre le nombre d'adhérents que nous possédons et le poids des idées que nous réussissons à imposer dans le paysage ?

La première partie de l'année a témoigné des possibilités réelles en matière de renforcement. Ne devons-nous pas décider, dans ce contexte, de nouvelles initiatives « grand format » susceptibles de donner confiance aux salariés ? Des initiatives appuyées par des débats portant l'utilité du syndicalisme. Nous voyons bien dans cette période, l'importance de la bataille des idées, la domination dans la campagne des grands groupes de presse aux mains du pouvoir constitue un élément inquiétant pour la démocratie. Nous avons, à la fois, besoin de développer la bataille pour le respect du pluralisme et de mettre notre propre bataille des idées en mouvement en s'appuyant sur notre presse dans sa complémentarité.

Une des caractéristiques de la période, c'est l'engagement sans précédent du MEDEF et de la CGPME au service de Nicolas Sarkozy. C'est dire l'osmose profonde qui existe entre les deux programmes. Les communiqués de victoire de Laurence Parisot et de la CGPME viennent rajouter à ce constat. Cela signifie que, dans cette période, nous devons intégrer le rôle du patronat et lui opposer nos revendications, nos propositions et cela depuis l'entreprise jusqu'au niveau national en recherchant l'unité d'action, tou-

jours et toujours...

Ce qu'à dit ce matin, Jean-Claude Mailly dans les échos, ce que François Chérèque avait dit à propos des attaques contre la CGT montre un certain nombre de possibilités. Cela suffira-t-il à construire quelque chose de plus solide, nous devons tout faire pour le permettre.

La CGT, dans cette période, a besoin de se préparer. Mi mai, il est donc prévu un sommet avec les partenaires sociaux, c'est à ce sommet que seront proposées les quatre conférences que j'évoquais, je les rappelle : égalité salariale Homme/femme, flexisécurité, amélioration des conditions de travail et réforme de la représentativité.

Une négociation s'ouvrira aussi sur le service minimum dans les transports avant juin et si cela devait échouer, dicit Nicolas Sarkozy, c'est l'état qui légiférerait avant la fin de l'année. A ce propos, il me semble juste de considérer que ce ne sont pas les seuls camarades des transports et des cheminots qui doivent être concernés mais bien toute la CGT pour aborder cette phase importante et délicate.

S'agissant des conditions de travail, le meeting du 4 juin à Dunkerque tombe à pic. Il pourra nous servir de caisse de résonance pour nous faire connaître et prendre en compte nos propositions.

Ce sera la même chose sur les autres sujets notamment celui de la représentativité.

Autre rendez-vous, c'est celui du 1<sup>er</sup> juillet avec la revalorisation

du SMIC. Nicolas Sarkozy a prévenu que le SMIC ne bénéficierait d'aucun coup de pouce préférant donner pour tous les salaires ??? Il a annoncé une ouverture de discussions avec les partenaires sociaux sur ce sujet. Nous n'opposons, nous, ni l'un, ni l'autre mais cette discussion devra nous permettre de mieux faire entendre nos attentes et nos revendications. Comment devons-nous aborder cette discussion ? Le meilleur moyen est, sans doute, de développer en grand, sans attendre, notre campagne salaire dont nous avons discuté lors de notre dernière Commission exécutive confédérale.

***Enfin, avant de terminer, je voudrais indiquer que nous avons besoin, pour pouvoir jouer notre rôle dans tous ces rendez-vous, tant en termes de mobilisations qu'en termes de discussions sur les dossiers qui nous seront présentés, de nous préparer et de rester mobilisés durant la période de l'été. Demain, une réunion de la maison confédérale aura lieu, de manière à anticiper tous les besoins que nous aurons dans ces domaines et une réunion des fédérations aura lieu lundi avec Bernard Thibault.***

## COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE



**On a tous de bonnes raisons d'être sociétaire à la Macif**

● Vous avez une famille à protéger ? Un véhicule, une maison à assurer ? Un projet à financer ? Une épargne à faire fructifier ? Voici déjà 4 bonnes raisons de devenir sociétaire.

À la Macif, vous trouverez des contrats clairs et adaptés qui répondent au plus juste prix à chacun de vos besoins personnels, professionnels et familiaux.

**0 820 87 88 89**  
(coût : 0,12 €/mn)

La solidarité,  
ce n'est pas obligatoire  
c'est juste **essentiel**

sud-ouest/  
pyrénées

**MACIF**

## Diktat de Bruxelles sur la banalisation du livret A

La CGT mettra tout en œuvre pour imposer d'autres solutions que la mise en concurrence exacerbée entre réseaux bancaires. Il s'agit de mettre au contraire le système bancaire au service de la réponse aux besoins sociaux et de préserver un pôle financier public au service de l'intérêt général.

La Commission européenne vient de mettre le gouvernement français en demeure de banaliser le livret A et le livret bleu du Crédit Mutuel. La Commission prétend que cette mesure serait nécessaire, car le monopole de distribution dont bénéficient les Caisses d'épargne, la Banque Postale et le Crédit Mutuel « feraient obstacle à l'entrée et au développement de concurrents français ou étrangers sur le marché de l'épargne liquide en France ». Cette argumentation est particulièrement contestable. Actuellement, l'ensemble des réseaux bancaires en France proposent des comptes rémunérés ou des livrets d'épargne fiscalisés, dont l'encours actuel est de 130 milliards d'€, soit autant que le livret A et le livret bleu réunis, mais pour lesquels il n'existe aucune obligation d'affectation à des emplois d'intérêt général, contrairement aux livrets A et bleus, qui financent le logement social. Si cette mesure était adoptée, elle pourrait avoir deux graves conséquences. Le financement du logement social risquerait d'être fragilisé. Au moment où tout le monde s'accorde en France pour reconnaître l'insuffisance criante de logements sociaux (rappelons qu'il existe actuellement 1.400.000 demandes de logements HLM insatisfaites), le risque est grand que de nombreuses banques utilisent le livret A comme produit d'appel pour le transférer vers des produits plus rémunérateurs pour elles, privant le logement social d'une grande part de ses ressources financières. En deuxième lieu, cette mesure risque de priver à terme les catégories sociales les plus modestes de leur principal moyen d'accès aux services financiers. Les banques commerciales chercheront à attirer les clientèles les plus rentables au moyen de « packages bancaires » attractifs laissant les clientèles plus fragiles aux réseaux distribuant actuellement le livret A, en particulier la Banque Postale. Parallèlement, le dumping sur les coûts de distribution privera cette dernière de ressources qui lui permettent actuellement d'offrir des services financiers à la population dans l'ensemble du territoire, en particulier les zones rurales et les quartiers défavorisés, ce que les banques commerciales sont loin de faire. Bruxelles doit donc renoncer à ses prétentions. Bercy a indiqué son intention de contester devant les juridictions compétentes la décision de la Commission.

Par Frédérique DUPONT

**Par souci de concision et parce que nous sommes la Direction Confédérale, j'ai fait le choix de ne pas reprendre tout ce qui a été dit, écrit et produit par la Cgt sur les salaires et le SMIC mais cette introduction s'inscrit dans le prolongement des éléments de discussion présentés par Alain GUINOT ce matin.**

**Je vous propose donc d'aborder le débat sous trois grands chapitres :**

- ✓ ***L'évaluation de la campagne SMIC/salaires que la Cgt mène depuis juin 2006.***
- ✓ ***Les nouvelles problématiques qui émergent et obstacles rencontrés qui appellent soit d'approfondir notre réflexion, soit de donner une impulsion renouvelée.***
- ✓ ***Quel sens et contenu doit prendre cette phase nouvelle de notre campagne en intégrant les échéances à court et moyen terme, l'état de notre outil syndical et la nécessité du déploiement et du développement de la Cgt.***

### **1)-Evaluation et bilan de la campagne**

La Cgt peut se féliciter d'avoir été et d'être toujours en phase avec les préoccupations des salariés quelque soit leur catégorie socioprofessionnelle et leur situation professionnelle. Par exemple, les débats avec les salariés contraints à travailler le dimanche, dans le commerce notamment, ont confirmé que leur principale motivation pour l'accepter, était bien le pouvoir d'achat et le salaire. Cela touche à l'égalité des salariés en CDI, comme en CDD, ou encore plus précaires. Cela concerne aussi, de plus en plus, des étudiants, voire des lycéens dans l'obligation de payer leurs études ou simplement de ramener de l'argent à la maison. Les questions salariales restent aussi une forte préoccupation parmi les ingénieurs, cadres et techniciens. Pour une très large majorité d'entre eux, ils vivent des augmentations individualisées des salaires parfois assujettis à des objectifs d'entreprise comme cela a été fortement exprimé lors du forum de Rennes préparatoire au congrès de l'UGICT.

Notre campagne est aussi rentrée en résonance avec les revendications des retraités. Ils exigent depuis plusieurs mois, la revalorisation des retraites et pensions cohérente avec notre exigence d'un SMIC à 1500 € et des augmentations immédiates de salaires. Enfin, les revendications des privés d'emploi, indemnisés ou pas, portent sur des revalorisations ou la création d'un revenu minimum garanti, elles aussi calculées à partir de notre proposition d'un SMIC à 1500 €. La question centrale des salaires (avec celle de l'emploi), du pouvoir d'achat et donc des revenus est confortée ; elle a été et reste au cœur du débat de cette campagne électorale, souvent restée sans réponses ; ou avec des réponses de niveau insuffisant, voire dévoyées. Le choix stratégique opéré il y a un an de mener une campagne sur les salaires à l'entreprise est aujourd'hui validé. Elle plaçait au cœur de notre dispositif,

les délégués syndicaux d'entreprise et les délégués du personnel. Elle s'inscrivait aussi dans la continuité du choix visant à reconquérir le droit à la négociation, en revalorisant son sens et son contenu et en s'appuyant sur la négociation annuelle obligatoire.

En juin 2006, la seule Cgt au plan syndical était sur le pont pour une hausse du SMIC et sur l'exigence de réelles augmentations de salaires. La situation a peu évolué depuis. Il est toujours aussi difficile d'engager un travail en commun avec nos partenaires syndicaux.

### **1-2 : Quelle efficacité des outils déjà disponibles ?**

La reconquête ou la mise en oeuvre du droit de négociation nous a conduits à cibler celles et ceux qui portent ce droit dans l'entreprise : les délégués syndicaux. Ils ont reçu un courrier précisant les enjeux, leur rappelant leur rôle particulier et les invitant à se rapprocher de leurs organisations professionnelles ou territoriales pour s'approprier les outils mis à leur disposition dont deux modules de formation réactualisés, l'un sur la NAO, le second sur les salaires. Des sessions de formation ou des journées d'étude ont ainsi été organisées. Elles ont notamment permis d'affiner les argumentations sociales et économiques, de mieux connaître la diversité des revendications portées – j'y reviendrai - et d'approfondir la démarche revendicative.

3 premières questions : Quelle appréciation portons nous sur ce ciblage ? Combien de délégués formés ? Quelle efficacité de ces premiers outils mis à disposition ?

En complément, la campagne a été rythmée par une mise à disposition régulière de plusieurs maquettes de tracts. Le dernier, tout en dénonçant une nouvelle fois l'explosion des profits et des dividendes servis aux actionnaires au détriment de l'emploi et de sa rémunération, valorisait plus particulièrement les fruits des luttes engagées et l'intérêt de l'organisation collective et de la syndicalisation puisqu'il s'inscrivait dans le cadre de notre semaine de syndicalisation d'avril. Ce tract est toujours disponible sur le site dans la rubrique « salaire ».

Quelle utilisation a été faite de ce matériel dans ce cadre ? A-t-il été utile aux initiatives professionnelles et territoriales de déploiement du renforcement de l'organisation ? Dans la série des questionnements sur l'utilisation et donc l'efficacité de nos supports, nous ne pouvons éluder ceux relatifs aux dossiers parus dans la NVO, au 4 pages consacrés à la campagne présidentielle et enfin à la NVO du 30 mars intitulé « et si on augmentait les salaires ». N'avons nous pas aussi à mettre notre site confédéral au diapason de l'enjeu salarial et de notre cohérence revendicative avec une rubrique en première page et régulièrement alimentée ?

Enfin, je terminerai par l'enjeu de l'appropriation et de l'utilisation des argumentaires économiques régulièrement diffusés dans le Peuple et les notes économiques consacrés aux questions fondamentales et structurantes permettant d'investir la bataille idéologique sur le coût du

travail, les taux des cotisations sociales, la responsabilité sociale des entreprises ; en bref la répartition capital/travail ou répartition des richesses créées par le travail. Tous ces outils ciblent en principe des publics identifiés : les salariés, nos organisations.

Faut-il des matériaux supplémentaires ? Si oui, lesquels ? sous quelle forme ? avec quelle argumentation ? et pour répondre à quels besoins ?

Par exemple, quel impact a la dénonciation des parachutes dorés servis aux PDG remerciés ou celle relative à l'explosion des profits des entreprises cotées au CAC 40 alors que la majorité des salariés travaillent dans des PME/PMI ou le service public ? Comment mieux rendre lisibles et efficace nos propositions en matière de répartition des richesses créées par le travail, de fiscalité sur les entreprises ou celles modulant les cotisations employeurs ?

### **1-3 : Quelles analyses des luttes et des initiatives revendicatives ?**

Je vous propose de consacrer une partie de notre réflexion sur comment sont abordés l'exigence d'une réelle augmentation des salaires dans les entreprises et la négociation. Il résulte des conflits recensés à la confédération que tous ne sont pas liés à l'ouverture des NAO ; ils existent en dehors des temps forts de négociations avec l'employeur. D'autre part, pour une grande majorité, la revendication salariale est associée à celle du temps de travail ; aux revendications contre la précarité - transformation de CDD en CDI ou de temps partiel imposé en temps plein - ; à des exigences portant sur l'amélioration des conditions de travail. Par ailleurs, nous constatons une volonté plus large de démarche démocratique avec un développement de la démarche de consultation des syndiqués et des salariés sur les revendications et les formes d'action dont la grève.

Enfin, la recherche de l'unité syndicale marque les luttes surtout dans la dernière période. Quelles appréciations porter ?

Si la question salariale est donc générale, sa traduction revendicative se construit dans un tissu de luttes, étalées dans le temps, entreprise par entreprise, et de surcroît intégrée dans un cahier revendicatif plus large. Ces diversités temporelles et spatiales autour de la revendication centrale des salaires et de la rémunération du travail nous interpelle pour la poursuite de notre campagne.

C'est bien la traduction d'un rapport au travail fortement modifié ; de situations au travail très diversifiées selon que l'on soit dans une grande entreprise ; une PME ; que l'on soit ou non dans la sous-traitance ; dans le public ou dans le privé ; du rapport à l'employeur ; qui conforte l'analyse que nous avons sur le besoin de placer la question des salaires comme incontournable pour une valorisation de la place et du rôle du travail dans la société et pour l'épanouissement individuel.

Quel contenu pour une campagne pérenne et efficace au service des solidarités ; des convergences revendicatives ? Par exemple, comment, dans une entreprise, dans une branche, solidariser les revendications des différentes catégories de salariés ? Quelles expressions particulières avoir en direction des ouvriers, des employés ? Quel socle commun « confédéral » en cohérence avec ce que nous portons sur le NSTS et notamment le concept de carrière professionnelle pour tous, de trans-

férabilité des droits d'une entreprise à l'autre, de responsabilité sociale des entreprises ? La mise en œuvre de notre démarche de construction revendicative avec les syndiqués et les salariés constatée dans les luttes recensées marque-t-elle un processus général, point d'appui pour progresser dans l'élaboration des contenus revendicatifs et d'argumentaires correspondants ?

Il ne s'agit pas de sur estimer ces résultats mais de bien apprécier les potentialités qu'ils recèlent en terme de mobilisations solidaires, de convergences et de syndicalisation. A cet égard, même si toutes les organisations ne s'inscrivent pas dans les semaines proposées ; force est de constater que cette question est de plus en plus partie intégrante de l'activité syndicale et qu'un courant de syndicalisation régulier est engagé depuis plusieurs mois confirmant les sondages réalisés sur le souhait des salariés de disposer de syndicats forts dans le monde du travail.

## **2)-Les problématiques nouvelles – les obstacles à surmonter**

### **2-1 : l'éclatement du salariat :**

Autant, nous savons mieux analyser l'éclatement du salariat, autant nous sommes en difficulté pour vaincre les oppositions qu'il structure, pour articuler particulier et général. Cela renvoie à notre conception de droits individuels garantis par des droits collectifs ; cela renvoie aussi au débat public autour de l'égalité des chances artificiellement opposée à l'égalité des droits.

Le slogan du « travailler plus pour gagner plus » a incontestablement trouvé un écho dans le monde du travail au regard des résultats électoraux et des débats qu'il a fallu mener pour contrer l'argumentation déployée. Les contenus ont porté sur la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour les salariés à temps partiel subi, sur le salaire au mérite, sur les questions salariales, de déroulement de carrière et de reconnaissance des qualifications. Elles ont aussi porté sur les oppositions entretenues entre ceux qui travaillent et qui ont un salaire et ceux qui sont privés d'emploi ou à la recherche d'un emploi stable et à temps plein ; entre ceux qui essaient de vivre de leur salaire et ceux qui perçoivent les minimas sociaux. Parmi les exemples, citons aussi les difficultés rencontrées pour impulser la conquête du relèvement du SMIC à 1500€. Qui n'a pas été conduit, dans des réunions de salariés, voire de syndiqués, à répondre aux interpellations de salariés percevant plus que le SMIC, sur l'articulation entre cette revalorisation et l'augmentation générale des salaires, la reconnaissance des qualifications, le déroulement des carrières. Le tassement des rémunérations autour du SMIC demande des arguments affûtés, socialement et économiquement, pour convaincre du bien fondé de cette exigence sociale et économique. Combien de militants peuvent porter cette argumentation ? De plus en plus, des revendications portent sur des augmentations chiffrées générales pour tous, d'un montant identique pour tous mais ces montants sont différents suivant les entreprises et parfois suivant les classifications.

Que porte la CGT ? Des augmentations en %, hiérarchisés comme le propose l'UGICT ou des augmentations en valeurs absolues. Dans cette dernière hypothèse, quel montant affiché ? Faut-il un montant uniforme pour tous ou des différenciations par niveau hiérarchique ou de

qualification ?

## **2-2 : le chantage emploi/salaire/survie de l'entreprise**

Cette pression a été intégrée par une grande majorité de salariés. Les délocalisations annoncées à grand fracas ; les restructurations des grandes entreprises ; les débats autour de la compétitivité des entreprises françaises et de la croissance, la sous-traitance et la filialisation érigée comme modèle économique y sont pour beaucoup. Une fois encore, qui n'a pas entendu, dans nos réunions des délégués, des militants avouer qu'une revalorisation trop importante des salaires n'était pas envisageable compte tenu de la situation financière de l'entreprise ou de l'absence de lisibilité des carnets de commande. Cela pose la crédibilité des possibilités de répondre aux exigences salariales posées. Plusieurs réponses peuvent être construites pour lever ces freins :

Permettre à ces délégués, ces militants de mieux maîtriser des argumentations économiques, de situer leur entreprise dans un environnement économique et d'intervenir sur sa gestion. Un des avantages de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) est d'avoir une information sur la stratégie des entreprises sur une période de 5 ou 3 ans. La connaissance de cette stratégie permet d'en comprendre les ressorts, d'anticiper ses conséquences, de peser sur les choix stratégiques. Après l'initiative sur la GPEC, La journée d'étude organisée le 25 avril sur : « *Face aux stratégies financières, quelles ripostes syndicales pour assurer la pérennité de l'entreprise* » constitue une étape supplémentaire pour une appropriation plus large sur les outils dont les syndicats, les DS et les DP peuvent disposer.

Travailler des argumentaires et des « feuilles de route » pour les syndicats d'entreprises ou d'administrations publiques donneuses d'ordre pour encadrer les marchés de sous-traitance en imposant des clauses sociales et des impératifs de dialogue social de haut niveau conditionnant la passation du marché. La Fédération des transports a édité un matériel de ce type pour le secteur des transports de voyageurs délégués par les collectivités locales ou d'autres administrations publiques à des entreprises privées. Dans de nombreux départements, les sous-traitants des grandes entreprises donneuses d'ordre de l'aéronautique ou de l'automobile mentionnent des baisses imposées de 30 à 40% dans le renouvellement des marchés passés avec toutes les conséquences prévisibles sur les salariés des PME concernés. Une telle démarche permettrait tout à la fois d'engager la responsabilité sociale des entreprises et de solidariser les salariés. Cela participerait aussi à reconquérir des garanties collectives interprofessionnelles constitutives de notre NSTS.

## **2-3 : déficit public des collectivités publiques et rémunérations des fonctionnaires**

Outre notre bataille sur l'utilité de l'ensemble des services publics, la question de l'augmentation des salaires dans ce champ est posée d'autant que les luttes nombreuses menées n'ont pas permis d'aboutir à une revalorisation à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis plusieurs années. Pour les salariés du privé, les revendications salariales des agents publics sont souvent mal perçues ; l'opposition garantie de l'emploi / salaire prenant le pas. De plus, la bataille idéologique sur le

déficit des budgets publics et plus particulièrement sur celui de l'Etat appelle des argumentations spécifiques. Certes, il y a celle très générale sur les ressorts de la croissance tirée par la consommation des ménages avec en creux les moyens de cette consommation.

Pour autant, n'y a-t-il pas utilité d'investir mieux celle sur le déficit public ? Quels arguments développés ?

## **2-4 : une approche différenciée sur la bataille des salaires**

Je fais ici référence à deux thèses développées dans nos rangs et que je résumerai schématiquement ainsi.

Pour certains, la revalorisation des salaires est essentiellement centrée sur la réponse aux besoins. Il faut donc augmenter le pouvoir d'achat du fait de l'augmentation des conditions de logement, de celle des coûts des transports, de l'éducation, etc... L'idée essentielle porte sur le « vivre dignement » faisant abstraction de la question du rapport au travail. D'autres l'abordent, à contrario, ancrée exclusivement sur la reconnaissance du déroulement de carrière, de l'expérience professionnelle, de la qualification, centrée sous l'angle de la conquête d'un nouveau statut du travail salarié et sans porter les dimensions de la nécessaire réponse aux besoins et le « vivre dignement ». Ces 2 conceptions ne s'opposent pas ; elles se complètent et forment un tout cohérent. L'inverse conduirait à la structuration d'opposition fictive et stérile dans laquelle Medef et politiques pourraient s'engouffrer en favorisant de nouvelles divisions.

Notre objectif reste d'argumenter et de travailler une démarche revendicative au service des solidarités entre catégories sociales et de la réponse aux besoins sociaux et sociétaux qui s'expriment. Puisque nous avons toutes une batterie de propositions qui permettent d'aborder les deux approches sans les opposer, il s'agit pour le collectif d'animer une campagne contribuant à leur plus large appropriation sous des formes et des moyens diversifiés. A cet égard, à l'instar des productions fédérales déjà parues (métallurgie, transports par exemple), ne faut-il pas envisager un matériel spécifique pour le CCN de mai ? Si le principe est retenu par la CE confédérale, quel contenu novateur lui donné qui porte une plus value à l'ensemble des productions confédérales, fédérales et territoriales déjà disponibles ?

## **2-5 : cohérence et démarche revendicative**

Un des atouts de la campagne et des luttes menées sur les salaires est d'avoir fait émerger le besoin d'une articulation nouvelle entre les différents niveaux possibles de négociations. Je cible là l'articulation entre négociations « entreprise-établissement » ; « entreprises branches professionnelles » ou entreprise – groupe ». Il y a là un enjeu de cohérence, de solidarités, de démarche et de lisibilité revendicative sur les salaires et, plus largement, sur les droits et garanties collectives. Il semble que ce soit un champ nouveau à défricher.

## **3)-Quel sens et quel contenu donné à cette nouvelle phase de la campagne ?**

Ce chapitre formulera des propositions d'axes revendicatifs sur lesquels nous pourrions articuler notre campagne dans sa phase nouvelle, et d'impulsion de mobilisation rythmées autour de quelques temps forts à déterminer. Trois échéances sont cependant incontournables ; elles sont complémentaires compte tenu des sujets traités.

- ✓ **1<sup>ère</sup> échéance** : le rendez vous annuel de revalorisation du SMIC début juillet. Les projets en présence dans la campagne ne sont pas satisfaisants. Ils appellent à rendre plus lisibles – sous une forme à déterminer – les exigences portées par les salariés et notre proposition revendicative d'une revalorisation immédiate du SMIC à 1500 euros.

L'année dernière, la Cgt avait organisé une conférence de presse et mis à disposition une pétition nationale. Elle a rencontré un certain écho, même si nous avons toujours des difficultés à recenser réellement le nombre de signatures obtenues ; de plus si elle a été signée sans problème dans les lieux publics (marchés, gares, zones commerciales), elle a été peu ou pas portée dans les entreprises. C'est là le principal obstacle auquel nous avons été confrontés. Il convient donc de réfléchir à la nature des initiatives à prendre.

Le collectif propose d'impulser une mobilisation autour de la hausse du SMIC à 1500€ en cohérence avec celle portant sur la revalorisation des salaires et des rémunérations dans les entreprises et les administrations. Il propose aussi d'intégrer dans cette mobilisation ce qui est porté par les retraités et l'UCR pour une augmentation des pensions et les exigences de revalorisation des allocations chômage formulées par les privés d'emploi.

- ✓ **2<sup>ème</sup> échéance** : Le Conseil d'administration de l'UNEDIC de début juillet, dans la même période que le rendez-vous du SMIC, avec à son ordre du jour la revalorisation des indemnités chômage, offre une opportunité particulière pour franchir une nouvelle étape dans la lisibilité des communautés d'intérêts entre salariés actifs et privés d'emploi.

Bien évidemment, dans un deuxième temps, il nous faudra travailler sur les finalités et la revalorisation des minima sociaux, avec comme objectif constant de faire vivre les solidarités et les convergences revendicatives.

- ✓ **3<sup>ème</sup> échéance** : Le troisième trimestre 2007 sera comme tous les ans un nouveau temps fort pour les NAO dans les entreprises.

Il s'agit, là aussi, d'anticiper et de travailler autrement en confédéralisant ce rendez-vous. C'est l'occasion aussi d'articuler mieux négociations d'entreprises et négociations de branches et de groupes, de faire vivre les solidarités entre salariés des donneurs d'ordre et des sous-traitants, de pointer de nouveau notre exigence de responsabiliser socialement les entreprises.

Le collectif propose de réunir les fédérations afin de dégager des pistes pour coordonner ce temps fort de négociations, coordination portant tant sur les contenus que sur la démarche. De même, des réunions en régions ou inter-régions avec les syndicats des entreprises donneuses d'ordre et sous traitantes favoriseraient la cohérence revendicative.

D'ores et déjà, sera disponible en juin un livret consacré à la négociation collective. L'idée est faite par le collectif de mettre en place un module de formation à destination de toutes celles et tous ceux qui sont chargés de la négociation dans les entreprises, les branches et les groupes.

Plus généralement, la préoccupation du collectif est la recherche de cohérence et de lisibilité et d'intégrer pleinement notre campagne salaire dans notre démarche de construction d'un nouveau statut du travail salarié.

D'autres campagnes sont engagées, celle sur les retraités

par exemple dont nous avons dit qu'elle était prioritaire jusqu'en 2008.

Nous avons à éviter l'écueil du saucissonnage entre nos différentes campagnes revendicatives en recherchant à les inscrire, chacune avec leur particularité, dans une cohérence d'ensemble. Nous ne sommes pas sans outil pour y parvenir. A ceux qui vont être produits s'ajoute le kit de tracts sur les salaires, certes élaboré l'année dernière, mais envoyé directement aux 800 unions locales de la Cgt. L'un portait sur salaires et retraite mais il y a aussi salaires et sécurité sociale, salaires et minima sociaux, salaires et égalité professionnelle, salaires et emploi ... Ils sont toujours d'actualité et disponibles pour les organisations.

Ne faut-il pas les remettre à disposition de nos syndicats ? Ou faut-il les retravailler pour constituer un argumentaire en direction des militants ?

Je ne peux conclure une introduction sur les salaires sans aborder les autres questions essentielles portées dans la période.

La première porte sur le besoin de revivifier, trois ans après la signature de l'accord national interprofessionnel, sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notre exigence de d'acquérir partout l'égalité professionnelle et l'égalité salariale. Outre le nécessaire bilan des accords, il y a nécessité d'amplifier notre mobilisation pour réduire les inégalités sociales et combattre toutes les discriminations dont celles visant les femmes qui ne cessent de perdurer en dépit de leur taux d'activité.

La seconde a trait à l'un des points du prochain Congrès de la CES qui consacrera une partie de ses travaux à l'opportunité de se fixer comme objectif un salaire minimum européen. C'est dire combien cette question ne se pose pas qu'à l'échelle de notre pays. La même question est posée au Congrès de la Ferpa pour les retraites.

Le troisième est consacré à la revendication portée par l'UNEF avec la création d' allocation autonomie pour les étudiants.

Enfin, la commission « Emploi lutte contre le chômage » de la Cgt termine une réflexion sur la création d'un revenu minimum garanti pour tous les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans exclus de tous les dispositifs existants.

Autant de sujets sur lesquels, la direction confédérale sera amenée à réfléchir dans les mois qui viennent.

Cela confirme l'intérêt de rythmer et de nourrir une campagne salaire qui ne peut être exclusivement centrée sur quelques temps forts. Il s'agit plutôt aujourd'hui de s'inscrire dans une campagne de longue haleine, investissant la bataille des idées, abordant l'ensemble des problématiques, rythmée par des temps forts qu'il nous faudra apprécier au cas par cas, en ayant comme principal objectif d'assurer des cohérences revendicatives et des solidarités entre salariés.

***Cela nous conduit donc à réfléchir à l'élargissement du Collectif qui, à partir du mandat que lui confiera la CE, sera chargé d'animer et d'impulser cette campagne. Mais, pour aujourd'hui, compte tenu du délai, il nous faut centrer le débat et les décisions sur les échéances immédiates et sur l'éventualité d'un matériel pour le CCN.***

# COMMISSION EXECUTIVE UD CGT LANDES

## DU 17 AVRIL 2007

## Relevé de décisions

### Energie : Ouverture à la concurrence

La CE retient l'idée d'aborder cette question à partir du Kit de communication réalisé par Indécosa lors de la prochaine CE du 15 mai.

### 1er mai :

La CE confirme ce qui a été retenu lors de la réunion avec FSU, CDFT, UNSA et la CGT. FO défilera à Périgueux, Bordeaux, Toulouse. La CFTC ira sur Paris. Pas de nouvelles de Solidaires et CGC.

Aura lieu à Dax : Rassemblement 10 h, prise de parole commune avant le défilé en ville, vin d'honneur à l'arrivée. Banderole de tête avec les sigles des organisations appelantes, Solidaires et Paix, salaires, emploi, retraite.

### Conférence régionale :

Elle aura lieu les 1, 2 et 3 octobre dans les locaux du conseil régional. 200 participants sont prévus 50% de militants pro et 50% inter pro. Le nombre par UD n'est pas défini mais il est à relier avec les bassins d'emplois où est lancée la campagne pour l'emploi. La CE du 15 mai réservera un moment de ses travaux à cette question avec la participation d'un camarade du collectif régional.

### Secteur DLAJ :

La Commission Exécutive de l'UD et le bureau de DLAJ ont fait le point sur l'activité du secteur.

Les présents considèrent qu'il est utile de faire un bilan des affaires engagées devant les différentes instances juridiques. Il est retenu l'idée d'un questionnaire aux différents plaideurs (qui ont ou ont eu des mandats de l'UD. Le bilan « moral » et « chiffré » sera livré lors d'une prochaine CE, il s'intègre dans la préparation des élections prud'homales.

La CE de l'UD considère que la commission chargée du suivi et de l'examen des dossiers ( RI du 16 mai 06) doit se mettre en place au plus vite.

Marie Hélène Paletou, secrétaire de l'UD en charge du secteur DLAJ, est mandatée pour mener à bien ces décisions. Pour cela, il est convenu de mettre en place un dispositif technique pour que Marie-Hélène puisse maîtriser l'administration et le suivi du secteur (convocation, réunion, suivi des dossiers, des affaires parties civiles etc..)

Les frais engagés par l'activité du secteur DLAJ ( comme pour l'ensemble des collectifs) transiteront par le secrétariat de l'UD qui les « ventilerà ».

### Courrier syndicat FAPT (sur intervention de S Duthil)

La CE a pris connaissance de la lettre du syndicat FAPT (PTT) des Landes et de la réponse apportée par le Secrétariat de l'UD concernant le livret A. Après discussion la CE du 17 avril confirme la décision de la CE du 27 mars et affirme « que tous les éclaircissements ont été apportés et que la question financière est donc réglée. De même, elle rappelle que les échéances et structures prévues par nos statuts (congrès...) sont la seule voix d'intervention dans une organisation telle que la CGT. Toute démarche individuelle en dehors de ces principes, n'est pas recevable.

Le budget prévisionnel 2007 sera proposé à une prochaine Commission Exécutive.

La CE considère ce dossier définitivement clos.

### Consommation, Travail du dimanche :

JP Dumartin a remis un tract et une pétition contre l'ouverture des magasins le dimanche et le self scanning.

### Cogétise :

JP Bach a présenté Cogétise aux membres de la CE. Lorsque celui-ci sera opérationnel (d'ici à quelques jours) son utilisation simplifiera les reversements de cotisations à condition que les syndicats travaillent à partir de Cogitiel. La CE invite les organisations syndicales à se saisir du cogitiel et mettre à jour leur syndicat. L'UD reste à la disposition des syndicats pour les aider à mettre en route leur cogitiel syndicat. Patrick Hachaguer vient renforcer JP Bach sur les questions d'aide au cogitiel, si d'autres camarades sont intéressés, ils peuvent déposer candidature.

### Renforcement syndicalisation :

Nous sommes à 117 adhésions réalisées, en un peu moins de 4 mois, soit 56 % du total de 2006. En sachant que ce résultat n'est le fruit que d'une trentaine de bases, il existe donc un réel potentiel.

**La CGT au plus près de chez vous**  
**C'est sur : <http://www.cgt-aquitaine.com/landes/>**